

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL307

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« organise »

les mots :

« peut organiser ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit plus de souplesse dans l'organisation de l'audience préparatoire criminelle.